



COMMUNIQUÉ AUX PARENTS OCTOBRE 2025



DATES IMPORTANTES

1^{er} octobre 2025 : Affiche ta couleur (vêtement ou accessoire au couleur de ta classe)

7 octobre 2025 : Conseil d'établissement à 18 h 30.

13 octobre 2025 : Congé férié (action de grâce congé pour tous)

29 octobre 2025 : Journée pédagogique (congé pour les élèves)

DÉJEUNER SUR L'HERBE

Le 12 septembre dernier avait lieu notre traditionnel déjeuner sur l'herbe. Le beau soleil était au rendez-vous. Merci à tous pour votre belle participation.



GRANDE MURALE

Nous vous présentons la magnifique murale de l'école. Les élèves devaient inscrire, sur un carton à la couleur de sa classe, pourquoi il est unique. Voici le résultat :
« STE-MARIE SOUS TOUTES SES COULEURS »



MARCHE MULTICOLORE DANS LE QUARTIER

Le 26 septembre avait lieu notre marche multicolore dans le quartier. Les grands sourires étaient au rendez-vous. Merci aux organisateurs pour ce beau moment.



ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le jeudi 12 septembre dernier se tenait l'assemblée annuelle des parents afin d'élire les membres au Conseil d'établissement. Voici les membres parents élus :

- M. Éric Capuano
- M. Mathieu Poliquin
- M. Jérôme Nicolas Lebel
- Mme Marilou Séguin
- Mme Amélie Verville
- Mme Adriana Moraes Affini (parent-substitut)

RAPPEL DU CODE VESTIMENTAIRE

Nous désirons faire un rappel concernant le code vestimentaire de l'école :

- ✓ Puisque nous sommes dans un milieu d'éducation, les sous-vêtements, les soutiens-gorges de sport et les maillots de bain* doivent être cachés en tout temps. Les vêtements avec des messages inadéquats (violence, drogue, à caractère sexuel, sexism et racisme) ne sont pas tolérés à l'école. La direction se donne le droit de demander à un élève de se changer pour l'une ou l'autre de ces raisons.



*Les maillots de bain sont permis uniquement lorsqu'un adulte de l'école l'autorise dans le cadre d'une activité spéciale.

- ✓ Le port de la casquette, du capuchon ou tout autre couvre-chef ne sont pas permis à l'intérieur de l'école (à l'exception des entrées et des sorties). L'élève doit enlever sa casquette ou son couvre-chef et le déposer à son crochet ou sur sa tablette.
- ✓ Pour la sécurité des élèves, les chaussures fermées qui soutiennent la cheville sont obligatoires en tout temps dans l'école. Les Crocs ou les pantoufles ne sont pas considérés comme une chaussure fermée. Pendant la saison estivale, les sandales sont permises, mais celles-ci doivent être attachées par une ganse à la cheville afin d'éviter les chutes.



LE FROID S'EN VIENT



Nous demandons votre collaboration afin de vous assurer que votre enfant a tous les vêtements appropriés selon la température. Les élèves vont à l'extérieur aux récréations, sur l'heure du midi et en fin de journée s'ils sont au service de garde.

Voici le thermomètre vestimentaire : [Thermometre-vestimentaire 25-26.pdf](#)

De plus, assurez-vous qu'il apporte tout ce dont il a besoin pour sa journée à l'école, (collations, chaussures, dîner, etc.) pour vous éviter de venir lui porter au secrétariat.

Si toutefois, vous devez venir lui porter quelque chose, ne sonnez pas, identifiez l'objet avec un post-it sur la table dans l'entrée de l'école. Nous passerons régulièrement et nous remettrons l'objet à votre enfant.

BOUTEILLE D'EAU, COLLATIONS, ETC.

Lorsque votre enfant n'a pas sa bouteille d'eau, ses ustensiles ou collation, il n'est pas nécessaire de venir lui porter à l'école. Nous avons ce qu'il faut pour remédier à la situation en cas d'oubli.

CELLULAIRE ET AUTRES APPAREILS MOBILES PERSONNELS

Conformément à la directive ministérielle, l'utilisation des cellulaires, des écouteurs Bluetooth et autres appareils mobiles personnels (Ipod, tablette électronique, montre intelligente (Fitbit, Apple Watch, etc.)), ordinateur ou appareil photo est interdite à l'école, sauf dans les cas suivants :

- Lors de modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant.
- Si l'état de santé d'un élève le requiert.
- Si les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage le requièrent.

*Chaque situation visée devra être analysée par la direction de l'établissement.

L'élève qui décide d'apporter de tels appareils à l'école doit les garder dans son sac pour toute la journée. Il est à noter que l'école n'est pas responsable de la perte ou du vol de ces appareils.

En cas de non-respect de ces règles, un membre du personnel pourra saisir l'appareil de l'élève et celui-ci sera rendu à la fin de la journée. En cas de récidive la direction de l'école pourrait demander aux parents de l'élève de venir chercher l'appareil à l'école. Une autre sanction, par exemple une retenue, pourrait être imposée à l'élève.

PHOTOGRAPHIES SCOLAIRES

La photo scolaire aura lieu **le mardi 28 octobre 2025**.



SERVICE DE GARDE

Afin d'assurer la sécurité des élèves, lorsque vous venez chercher votre enfant au service de garde, il est important de rentrer à l'intérieur pour voir la personne responsable de l'accueil. Si vous utiliser le service HOP HOP, veuillez attendre à la porte # 7. Vous ne devez jamais aller chercher votre enfant sur la cour d'école ou au parc. Nous devons savoir, en tout temps à quel moment les enfants quittent l'école.

DÉBARCADAIRE : SÉCURITÉ DES ENFANTS

Toujours pour la sécurité des élèves, nous vous demandons une extrême prudence dans vos déplacements avec la voiture. Nous observons des manœuvres très dangereuses devant l'école le matin et le soir. Les virages en « U », les départs rapides, etc. N'oubliez pas que vous êtes dans une zone scolaire et beaucoup d'enfants circulent à pied. Merci de votre compréhension.

APPLICATION « mParent » À TÉLÉCHARGER

Le premier mois de l'année scolaire est déjà derrière nous. Il s'agit d'un mois d'ajustement. Certains d'entre vous ont vécu les retards d'autobus dû au changement de personnel, ce qui demande un certain ajustement des parcours. L'école essaie le plus rapidement possible d'informer les parents lors d'un retard d'autobus même si souvent nous l'apprenons en même temps que vous.

Nous souhaitons vous informer que, dorénavant, les notifications concernant un bris de service, un retard important ou une grève affectant le transport scolaire de votre enfant seront envoyées via l'application « mParent ».

Par le fait même, l'application mobile Mégafon ne sera plus utilisée pour vous transmettre les informations liées au transport scolaire.

Nous vous invitons fortement à **installer l'application mParent dès maintenant**. N'oubliez pas d'autoriser l'application à vous envoyer des notifications si vous souhaitez être informés en temps réel.

La marche à suivre se trouve en cliquant sur le lien suivant : [Votre Info-parents du 26 septembre 2025](#)



ATTENTION : RETARDS ET DÉPARTS HÂTIFS

Nous croyons important de vous informer que des absences répétées incluant les compétitions sportives, les vacances familiales ou une fin de semaine anticipée peuvent nuire à la réussite scolaire de votre enfant. De telles absences sont non motivées, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*. De plus, les enseignants ne sont pas tenus de préparer des travaux afin de pallier ces absences ni de faire de la récupération au retour.

L'horaire d'enseignement est de **8 h 10 à 11 h 35 et de 13 h 05 à 15 h 30**. Nous comptons sur votre collaboration pour respecter cet horaire, afin de protéger le temps d'enseignement des élèves dans la classe et d'éviter le plus possible les interruptions.

L'école Ste-Marie accueille près de 650 élèves qui vivent des activités tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école. À titre d'exemple, au cours d'une journée, un enfant peut être dans sa classe, dans un autre local, avec un spécialiste, dehors pour une activité particulière, à la bibliothèque pour une période de lecture, en récréation ou en train de vivre un projet. La sécurité de chacun de nos élèves nous tient à cœur. La gestion des allers et venues exigent du personnel des communications nombreuses auprès de divers intervenants. Le risque d'un bris de communication est à éviter. Nous sollicitons donc votre collaboration afin de limiter à l'essentiel les retards et les départs hâtifs.

PROCÉDURE : ABSENCE, RETARD, DÉPART HÂTIF

Si votre enfant doit s'absenter de l'école ou pour indiquer un retard ou un départ hâtif, merci d'utiliser Mozaïk portail. Le secrétariat et l'enseignant seront avisés de l'absence.

*****Attention, message Service de garde*****

- Absence toute la journée :** Dans le cas où votre enfant s'absente pour toute la journée il n'est pas nécessaire d'informer le service de garde si vous utilisez Mozaïk, car le service de garde sera aussi informé dans ce cas précis.
- Absence au dîner ou après l'école.** Dans le cas où vous devez venir chercher votre enfant pour le dîner ou après l'école, vous devez aviser le service de garde de son absence.
 - 450-461-5907 poste 6 ou un courriel : garde.stemarie@cssp.gouv.qc.ca

PREMIÈRE COMMUNICATION

La première communication sera disponible sur le portail Mozaïk Parents au plus tard le 15 octobre 2025. Pour avoir accès au portail, vous devez avoir créé votre compte et y avoir associé chacun de vos enfants. Nous vous invitons à consulter la procédure en [cliquant ici](#).

SITE INTERNET DE L'ÉCOLE

Nous vous invitons à consulter le [site Internet de l'école](#), vous y trouverez plusieurs informations importantes concernant la vie à l'école et au service de garde.

ÉPREUVES MINISTÉRIELLES

L'horaire de la session d'épreuves ministérielles 2025-2026, pour les élèves de 4^e année et de 6^e année n'est pas encore connu. Sachez que pour ces épreuves, les dates et les heures doivent être respectées. Seul le ministre peut autoriser une modification à l'horaire prévu des examens ministériels et une procédure s'applique pour la gestion des absences à tous ces examens. Nous vous invitons donc à attendre cet horaire avant de prendre des engagements pour les mois de mai et de juin.

HALLOWEEN



Le 31 octobre, des activités en lien avec l'Halloween seront organisées dans l'école et au service de garde.

Afin d'assurer la sécurité de vos enfants, dans le choix du déguisement, nous vous demandons d'observer les points suivants :

- Les accessoires ou les déguisements à caractères violents sont interdits.
 - Évitez les masques et optez pour un maquillage.
 - Avoir des vêtements adéquats afin de permettre les déplacements de votre enfant de façon sécuritaire.
- Pour une activité « Maison hantée » que les enfants vivront le jour de l'Halloween, nous sommes à la recherche de décos dont vous ne nous servez plus. Cela peut être des décos d'intérieur ou d'extérieur. Vous pouvez les acheminer via votre enfant dès aujourd'hui. Merci de votre participation !

SOUTIEN AU COMPORTEMENT POSITIF

Cette année encore, nous travaillons à encourager les bons comportements et nous célébrons les réussites. Pour l'instant, nous ne remettons pas de coupons. La méthode de compilation vous sera transmise sous peu.

Le système de soutien au comportement positif préconise l'adoption d'une approche **à l'échelle de l'école tout entière** et se fonde sur l'idée que les **comportements attendus** en classe et hors classe doivent être :

En ce début d'année, nos élèves travailleront l'objectif suivant :

Corridors et escaliers	
Respect	Je circule en silence et calmement dans les escaliers et les corridors, à l'entrée et à la sortie de l'école, dans les déplacements et sur l'heure du dîner,
Extérieur	
Responsabilité	Au son du sifflet : 1. J'arrête de jouer. 2. Je range le matériel. 3. Je prends mon rang.

N'hésitez pas à encourager votre enfant pour ses efforts; faire équipe est ce qu'il y a de plus porteur pour nos élèves ! Vous pouvez consulter la matrice des comportements attendus sur le site Internet de l'école.

Bon mois d'octobre !